



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 25 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MARS 2024 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de conseillers représentés : 3

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DONGUY Roger, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard, LABRETTE Anne-Marie, HUCBOURG Yves-Bernard

Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), AMADIEU Dimitri (Pouvoir à DEBOST Pascal), THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger)

Absent (s) : LABRANCHE Céline,

Secrétaire de Séance : GALLAND Ginette

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 05.02.2024

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

- Mme Catherine DANJEAN fait un point sur l'Assemblée Générale des Cigales qui a eu lieu le 27.02.2024 à 18h45 (Comptes équilibrés, etc.), elle signale la nécessité de revoir la signalétique indiquant la salle des fêtes.
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la préparation de la Foire de Pâques (48 bêtes inscrites à ce jour).
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la réunion qui a eu lieu à Cuisery le 08.02.2024 concernant la fibre.
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la maison de santé (Nouvelle coordinatrice, raccordement fibre, etc.).
- Mme Sandrine FLATTOT demande s'il y a des coupes de bois sur la commune.
- M. Yves-Bernard HUCBOURG fait un point sur les récents vols de carburant.
- Mme Anne-Marie LABRETTE signale le problème des bancs et chaises qui seraient « vermoulus » à l'église (à l'étage) et demande si ce point est du ressort de la commune ou du Comité d'Aménagement de l'Eglise.
- M. Patrick MARICHY fait un point sur la mise en place du compostage et la nécessité de désigner un référent au sein de la commune ; Un lieu a d'ores et déjà été retenu au bourg de Romenay pour l'installation de composteurs (devant l'ancien Moulin Voisin face au restaurant scolaire)
- M. Richard MORNAY informe l'assemblée qu'il va prochainement siéger à la cour d'assises en qualité de juré (suite à son tirage au sort en 2023 sur la liste électorale pour la constitution du jury 2024)
- M. Roger DONGUY fait un point sur la dernière AG du SIVOM du Louhannais du 28.02.2024 lors de laquelle a été votée une augmentation de 5% de la redevance ordures ménagères ; A été évoquée également lors de cette AG le devenir de la déchetterie de Romenay.
- M. le Maire fait un point sur le dossier assainissement et rappelle que le MAPA pour la maîtrise d'œuvre se termine le 08.03.2024 ; il précise que plus de 60 dossiers ont été retirés via la plateforme de dématérialisation.
- M. le Maire fait un point sur l'Agence Postale Communale (Arrivée du mobilier, signalétique en attente, projet de places de parking réservées, etc.)
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre des arrêtés municipaux afin d'essayer de réguler la présence des pigeons (arrêté pour l'obligation de fermeture des bâtiments et arrêté autorisant et réglementant la destruction).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une visite par une agence immobilière a été effectuée au sein du bâtiment communal situé « Place des Quartiers » (potentiel acquéreur).
- M. le Maire fait un point sur la livraison du matériel (tracteur, microtracteur, etc.) et précise qu'il sera exposé lors de la foire de Pâques.
- M. le Maire fait un point sur le projet d'organisation d'un rallye par l'association Mobil'Rétro durant le week-end de la Pentecôte (véhicules + moto de la période entre deux guerres) (circuit d'environ 600/700m + repas à la salle des fêtes avec spectacle).

PROJET D'ACQUISITION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (PRIX.

CONDITIONS, NOTAIRE, etc.)

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées dans le cadre du projet communal d'assainissement (mise en conformité des réseaux et de l'unité de traitement des eaux usées) sur une parcelle de terrain jouxtant l'actuelle STEP et appartenant à M. et Mme MORIN Guy.

Il informe l'assemblée que M. et Mme Guy MORIN acceptent de vendre à la Commune de ROMENAY la parcelle cadastrée AB n°548 dont ils sont propriétaires située « Impasse de la Serve – Grand Pré du Domaine », d'une superficie de 44a 69ca pour la somme de 7500 €, pour la construction de la future nouvelle unité de traitement des eaux usées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquiescer auprès de M. et Mme Guy MORIN la parcelle cadastrée section AB n° 548, moyennant le prix de 7500 € (SEPT MILLE CINQ CENT EUROS).

Il autorise à l'unanimité, M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition du terrain concerné et accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

Il désigne Maître PERRAULT – Notaire au sein de la SCP PERRAULT et PERE – Bureau annexe de Romenay – 71470 ROMENAY pour dresser l'acte correspondant et accomplir toutes les formalités nécessaires (les frais de Notaire seront à la charge de la Commune de Romenay).

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC : SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE DE ROMENAY DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DU BATIMENT CADASTRE AB N°169 SIS « 5 Rue de l'Hôtel de ville »

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- son accord unanime lors de sa séance du 05.02.2024 pour faire l'acquisition via l'EPF Doubs BFC du bâtiment cadastré AB n°169 sis « 5 Rue de l'Hôtel de Ville » et appartenant à Mme GAUDILLAT Annie
- sa décision par 14 voix pour et 1 voix contre d'effectuer une proposition d'achat à hauteur de 95 000 € frais d'agence inclus (et hors frais de notaire)

M. le Maire informe l'assemblée que le vendeur a accepté la proposition d'achat de la commune et que la signature de la promesse de vente est en cours.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une convention opérationnelle liera l'EPF et la Commune de Romenay sur cette opération, et qu'une délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer ladite convention est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention opérationnelle qui liera l'EPF Doubs BFC et la Commune de Romenay sur cette opération et donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

PROJET DE REMPLACEMENT DE 14 PAIRES DE VOLETS SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE / ECOLE : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire informe l'Assemblée que dans la continuité de l'opération de réfection des volets de la mairie / école, dont certains sont encore en très mauvais état et menacent de tomber, des crédits vont être prévus au budget 2024. Il indique à l'assemblée que vu les délais d'intervention des entreprises (pas de réalisation possible avant le 4ème trimestre 2024), des devis de remplacement des volets ont d'ores et déjà été sollicités.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir, pour le remplacement de quatorze paires de volets sur le bâtiment Mairie / Ecole, le devis de la SARL MENUISERIE PAUTET – 71290 L'ABERGEMENT-DE-CUISERY d'un montant de 13220.00 € HT soit 15864.00 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande

ETUDE DE DEVIS DIVERS (REFECTION BUREAU DES ELUS + SANITAIRES MAIRIE, REFECTION DU SOL DE LA SALLE JULES PONT, DIVERS TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE, etc.)

➤ REFECTION BUREAU DES ELUS ET SANITAIRES MAIRIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection du bureau des élus et des sanitaires de la mairie et précise que des crédits vont être prévus au budget 2024 pour ces travaux. Il indique à l'assemblée que vu les délais d'intervention des entreprises, des devis ont d'ores et déjà été sollicités.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité :

- le devis de l'entreprise Gaël FELIX – 71470 ROMENAY d'un montant de 4076.90 € HT soit 4892.28 € TTC (Bureau du maire)
- le devis de l'entreprise Gaël FELIX – 71470 ROMENAY d'un montant de 1051.60 € HT soit 1261.92 € TTC (Sanitaires Mairie)

Le conseil municipal, décide de retenir par 17 voix pour et 1 abstention :

- le devis de l'entreprise BERTHAUD Jonathan – 71470 ROMENAY d'un montant de 1564.62 € HT soit 1877.54 € TTC

Le conseil municipal autorise M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

➤ REFECTION DU SOL DE LA SALLE DE MUSIQUE Jules PONT

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de réfection du sol de la salle de musique Jules Pont et précise que des crédits vont être prévus au budget 2024 pour ces travaux.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité le devis de l'entreprise Gaël FELIX – 71470 ROMENAY d'un montant de 3056.60 € HT soit 3667.92 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

➤ DIVERS TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE – MARQUAGE AU SOL

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de reprise de divers marquages au sol sur la commune (passages piétons, bandes de parking, stationnement interdit, bandes de stop, etc.) et précise que des crédits vont être prévus au budget 2024 pour ces travaux.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise TDM – Tournusienne de Marquage – 71700 TOURNUS d'un montant de 2029.25 € HT soit 2435.10 € TTC

Le conseil municipal autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

➤ **PROJET ACQUISITION DE QUATRE COMPOSTEURS A INSTALLER AU BOURG DE ROMENAY**

M. le Maire rappelle à l'assemblée dans le cadre de la généralisation du tri à la source, le projet d'acquisition de composteurs de moyenne et grande capacité à installer au bourg de Romenay et précise que des crédits vont être prévus au budget 2024 pour cette opération.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise ALFACY – 21000 DIJON d'un montant de 2570.00 € HT soit 3084.00 € TTC

Le conseil municipal autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

PROJET DE MAM : DEFINITION DU LIEU PREVISIONNEL D'IMPLANTATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s – MAM - sur le territoire de la commune de Romenay. Il précise à l'assemblée qu'afin d'avancer sur ledit projet et faire établir un avant-projet estimatif, qui servira notamment au dépôt des dossiers de demandes de subventions, il est nécessaire de définir le lieu prévisionnel d'implantation de la future MAM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir comme lieu prévisionnel d'implantation de la future MAM, la parcelle communale cadastrée section AB n°84 située « Rue Nouvelle » à Romenay (bâtiment actuel à démolir afin de permettre une nouvelle construction destinée à accueillir la MAM).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre afin de faire établir un avant-projet estimatif du projet.

ACTUALISATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2024 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (A LA DEMANDE DE LA DSDEN – PAS DE MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE ENVISAGEE POUR SEPTEMBRE 2024)

M. le Maire informe l'assemblée que l'actualisation des demandes d'organisation du temps scolaire est à envisager pour la rentrée 2024 pour toutes les écoles du département, qu'elles fonctionnent actuellement sur un rythme hebdomadaire comportant 4 ou 5 matinées. Il fait part à l'assemblée de la nécessité de formuler son avis pour la rentrée 2024 via une délibération à transmettre au DASEN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver pour la rentrée 2024 l'organisation actuelle du temps scolaire sur quatre jours, à savoir :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Avec une pause méridienne d'une durée de deux heures, de 11h30 à 13h30.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour transmettre la présente délibération au service des rythmes scolaires de la DSDEN.

MISE EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE S. ET L. DE CONTRATS COLLECTIFS DESTINES A COUVRIR LES RISQUES PREVOYANCE ET SANTE : DELIBERATIONS DONNANT MANDAT AU CDG 71 POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE ET LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE

M. le Maire informe l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, et une participation financière à la couverture du risque Santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, des procédures de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et du risque Santé.

Ces procédures permettront à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à des offres de garanties d'assurance Prévoyance et d'assurance Santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
- Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

DECISION DE RENOUVELLEMENT OU NON DU BAIL PRECAIRE CONSENTI A L'EURL ART MECANIQUE POUR LE LOCAL COMMUNAL SITUÉ « RUE NOUVELLE » A ROMENAY

M. le Maire rappelle à l'assemblée la location consentie à l'EURL ART MECANIQUE d'une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 situé « Rue Nouvelle » (Immeuble Fossurier) depuis le 1^{er} mai 2018 (bail initial + renouvellements).

Ce bail arrivant à échéance fin avril 2024, M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de décider de son renouvellement ou non.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler jusqu'au 31 Octobre 2024 la location consentie à l'EURL ART MECANIQUE représentée par M. RICHARD Amaury. Il fixe le loyer à 196 € par mois (suivant indexation sur l'ILC) et autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

Un point sera fait à l'issue de la période de 6 mois quant au renouvellement dudit bail, en fonction de l'avancement du projet de la MAM dont l'implantation est prévue dans le bâtiment communal concerné.

DEPARTEMENT DE S. ET L. : DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR 2024 (0.35 € / HABITANT)

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2024 adressée à la commune par le Département de Saône-et-Loire.

Il rappelle que la vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence, ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Il précise qu'outre le Département, de nombreux partenaires participent, par convention, au financement du FSL tels que la CAF, EDF, ENGIE et les compagnies d'eau ; il est aussi alimenté par la participation volontaire des bailleurs sociaux (2.90 € par logement du parc) et des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent (0.35€ par habitant).

M. le Maire indique à l'Assemblée que ce fonds bénéficie à tous et participe à l'implantation ou au maintien des ménages sur l'ensemble du territoire, et demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 9 abstentions, d'approuver la participation financière de la Commune de Roménay au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2024, à hauteur de 613.20 € (1752 habitants x 0.35 € = 613.20 €).

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'Admission en non-valeur a été adressée à la mairie par la Trésorerie de Louhans – SGC Bresse Bourguignonne pour un montant total de 1399.63 €, concernant un redevable domicilié sur la commune pour des créances non recouvrables antérieures à 2020 et qui arrivent en date de prescription.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix contre et 1 voix pour, de refuser l'admission en non-valeurs de la créance d'un montant de 1399.63 € et justifie son refus par plusieurs motifs exposés dans la délibération, afin de poursuivre le recouvrement.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS (AVANCE PAIEMENT EN LIGNE DUPLICATA CARTE GRISE TRACTEUR)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a réglé en ligne, le 15.02.2024, pour le compte de la commune, auprès du service d'immatriculation des véhicules, la somme de 13.76 € pour la demande de duplicata de carte grise pour le tracteur KOBOTA (suite à perte) afin de permettre sa reprise par AGRIPRO lors de l'acquisition du nouveau tracteur John Deere.

Le justificatif est présenté au conseil. Il est proposé de rembourser cette dépense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement de 13.76 € à M. Pascal DEBOST.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. SOUCHET Hans pour des travaux de réfection de toiture + ravalement de façade sur sa propriété située « 2410 Route des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. PIROUD Ewan pour des travaux de remplacement de couverture de la toiture sur sa propriété située « 3133 Route des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. THIBAUD Cohade pour des travaux de réhabilitation d'une grange + modification des ouvertures + remplacement des tuiles sur sa propriété située « 627 Chemin des Bouleaux ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date et heure de la réunion de la commission des finances : Mardi 12.03.2024 à 14h00

- Date des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 25.03.2024 (vote des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs)
- Lundi 08.04.2024

- Réunion d'information organisée par le SIVOM le mardi 26 mars 2024 à 18h30 à SORNAY sur la collecte des déchets « hors foyer » et déchets « abandonnés » (collecte qui sera une obligation dès 2025 et qui incombera aux collectivités en charge de la salubrité publique, donc les communes et intercommunalités)

- Projet de rénovation du parcours santé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Ginette GALLAND